

RÈGLEMENT ÉPREUVE

15 OCT.
2022

CHRONO DES MARAIS - UBALIA

1. L'épreuve

La course est un contre la montre de 12.5 Km en duo ayant lieu le Samedi 15 Octobre 2022, avec un circuit tracé dans les marais Audubon traversant les communes de Couëron et Saint-Etienne de Montluc.

Le circuit est bien sûr soumis à validation par les Mairies des communes traversées et la préfecture. En cas d'ajustements celui-ci respectera dans la mesure du possible au maximum ce profil et cette distance.

Circuit non fermé mais sécurisé (riverains autorisés à circuler dans le sens de la course uniquement). Le circuit sera ouvert pour l'ensemble des duos par une moto ou une voiture.

Départ et arrivée: Rue des Alouettes

2 - Tarif

Tarif: 20€ par duo

Inscriptions en ligne ou par papier, toutes les informations sont disponibles sur www.vscoueron.fr

Inscrire un nom d'équipe lors de l'inscription par internet.

3 - Règlement de course

- Le port du casque rigide homologué est obligatoire en course comme à l'échauffement
- Toute personne née en 2011 (Benjamin) ou avant est autorisée à participer à l'épreuve
- Pour les coureurs mineurs, le responsable légal doit s'assurer que le coureur est apte à participer à ce genre d'épreuves avec parcours sécurisé mais ouvert à la circulation.
- Une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs non licenciés
- Un certificat médical est nécessaire pour les non licenciés. Celui -ci doit comporter la mention "non contre-indication de la pratique du cyclisme en compétition", et doit dater de moins de 1 an à la date de l'épreuve



- Toute équipe se présentant après son heure de départ se verra compter son temps comme si elle était partie à l'heure prévue.
- Le temps d'une équipe est pris lorsque que le second concurrent d'une équipe franchit la ligne
- Toute équipe rattrapée ne doit pas prendre les roues de celle l'ayant doublée et laisser un intervalle d'au moins 25 mètres
- Une équipe voulant en dépasser une autre devra le faire uniquement par la gauche. Il est fortement conseillé de signaler sa présence à l'équipe qui va être doublée.
- Tous les véhicules accompagnateurs sont interdits sur le circuit.
- Les équipes doivent se présenter 5 minutes avant leur départ pour vérification de la conformité des vélos
- Les zones de départ et arrivée sont formellement interdites aux coureurs à l'échauffement durant le déroulement de la course.
- Il est formellement interdit de jeter ses emballages sur la voie publique.
- Tous les types de bicyclettes, mues uniquement par la force musculaire, sont autorisés
- Les vélos utilisés doivent répondre aux normes UCI en cours pour pouvoir figurer aux classements
- Les vélos type vélos couchés (hors handicap) sont autorisés mais ne pourront figurer aux classements
- Le port du dossard par les deux concurrents est obligatoire
- Toute équipe ne respectant pas le présent règlement pourra être mis hors course sur décision des commissaires
- Le respect du code de la route est obligatoire
- Le Véloce Sport Couëronnais décline toute responsabilité en cas de dégâts matériels ou corporels survenus lors de l'épreuve

4 - Récompenses

Seront appelés au podium pour la remise de prix et récompensés :

- 3 premiers duos de l'épreuve au scratch
- 3 premiers duos de l'épreuve au temps compensé*
- 1er duo mixte
- 1er duo jeunes
- 1er duo féminin
- 1er duo couëronnais

Un sac sera remis à l'ensemble des participants lors de la remise des dossards

* Le temps compensé sera pris sur le gentleman et se verra attribuer une seconde par année supérieure à 40 ans.